

Demande déposée le 28/03/2024 et complétée le 10/04/2024	
Affichée en Mairie le 28/03/2024	
Par :	Madame LARDIN Fanny
Adresse :	1 IMPASSE DES CHAMPS MILLOT 25400 TAILLECOURT
Sur un terrain sis :	1 IMPASSE DES CHAMPS MILLOT 25400 TAILLECOURT
Cadastré :	555 AE 334
Nature des Travaux :	Pose d'une pergola de 22 m ²

Surface de plancher créée : 0 m²
Destination : habitation

Le Maire de la Commune de Taillecourt

Vu la déclaration préalable présentée le 28/03/2024 et complétée le 10/04/2024 par Madame LARDIN Fanny ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la pose d'une pergola de 22 m² ;
- sur un terrain situé 1 IMPASSE DES CHAMPS MILLOT ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants ;

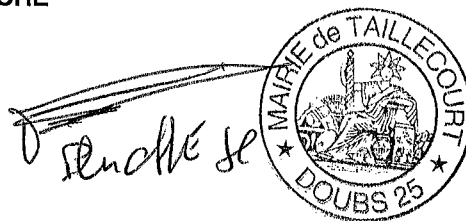
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 18/02/2020, modifié les 24/09/2022 et 22/07/2023 ;

Vu les pièces complémentaires en date du 10/04/2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une **décision de non opposition**.

Taillecourt, le 12 avril 2024
L'Adjoint à l'urbanisme par délégation,
JC PLUCHE



Observations :

Il est porté à la connaissance du demandeur que le terrain d'assiette est situé :

- dans la zone UB du PLU,
- dans une zone de sismicité, aléa modéré,
- dans un secteur concerné par un retrait gonflement des argiles, aléa moyen.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.